

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 14 décembre 2020 le règlement #20-675 « **TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2021** » ;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 1^{er} janvier 2021.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 15^{ième} jour de décembre deux mille vingt.

Lise Drouin, g.m.a.
Secrétaire-trésorière / Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 15^{ième} jour de décembre 2020.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 15^{ième} jour du mois de décembre 2020.

Lise Drouin, g.m.a.
Secrétaire-trésorière/ Directrice générale